



## Commission Spéciale COVID-19- VEA

Jeudi 23 avril 2020

Vidéo conférence  
Go to meeting

# Note synthétique

La commission VEA s'est réunie le 23 avril en visio-conférence de 14h30 à 16h00 autour de la thématique du Covid-19, réunissant 72 participants.

### // pour les colos de l'été, à ce stade :

- les organisateurs sont invités à poursuivre leurs déclarations de séjours auprès des DDCS
- le cadre sanitaire sera précisé suite au Comité Interministériel du Tourisme du 4 mai prochain  
l'UNAT a contribué à des propositions auprès de la DGE en ce sens pour les accueil collectifs de Mineurs.
- les modalités de déconfinement selon un périmètre géographique n'étant pas confirmées - voire même peu probable - il est prématuré de recentrer l'ensemble des offres dans un périmètre régional.
- face à la tendance constatée de l'annulation massive des colos de l'été de la part des collectivités et CE, il semble urgent d'inviter ces derniers à ne pas se précipiter. Une communication ministérielle auprès des collectivités notamment pourrait favoriser une diffusion du message. Le Cabinet du Ministre est interpellé en ce sens.

// **sur l'ordonnance et la question spécifique des marchés publics**, une session de travail sera organisée prochainement avec les organismes concernés qui le souhaitent. D'ores et déjà, vous pouvez vous référer à l'ordonnance relative à l'assouplissement des règles pour les marchés publics.

// **sur les classes de découverte**, suite au travail important de l'UNAT pour obtenir une décision homogène et claire, une Directive gouvernementale va être circularisée dans les prochains jours. Le réseau sollicite un soutien de la DGSCO pour un report des classes sur la période automnale plutôt que le printemps prochain.

// **sur la SNCF**, la priorité des agents consiste à gérer les annulations et les dossiers en cours.

Pour les nouvelles demandes, il est recommandé d'attendre la reprise des agents « Groupe » (N° inaccessible actuellement) pour avoir une meilleure visibilité sur nos besoins et les plans de transports confirmés ; le site internet peut être utilisé sinon.

L'UNAT a négocié avec la SNCF deux éléments :

- Acceptation d'une suspension des acomptes pour cet été en passant par les conseillers (pas internet)

- Annulation sans frais pour les groupes jusqu'au 24 juin. Les remboursements interviendront à la reprise du travail des agents

**// sur les recrutements des équipes**, un travail a été mené avec la DJEPVA avec des propositions de mesures pour assouplir la réglementation cet été. Une communication sera faite prochainement

**// sur les assurances**, l'UNAT a interpellé les pouvoirs publics sur le rôle des assureurs dans la gestion des situations de l'été: quelle seront les mesures en cas de détection d'un cas covid ? Quelle implication sur continuité de l'activité ? Quel rôle sur les assurances ?

### **// sur les « vacances apprenantes »**

Benoit Coquille, Conseiller Jeunesse du Ministre présente les axes du dispositif :

- Axe 1 / renforcement du dispositif « Ecole ouverte » pendant l'été pour les enfants depuis la maternelle jusqu'au lycée
- Axe 2 / centres de loisirs enrichis d'activités pour une remobilisation des connaissances
- Axe 3 / colonies de vacances intégrant une dimension studieuse et culturelle

Une charte est en cours de rédaction pour encadrer la mise en place et clarifier les rôles de chacun.

- 1 charte par séjour
- Conditions : projet pédagogique intégrant renforcement scolaire, nature des activités proposées.

Les publics ciblés :

- Enfants ayant besoin d'un soutien scolaire, avec soutien financier de l'Etat
- Ouverture à tous les enfants (hors aides financières)

Un plan de communication sera déployé auprès des publics

- Questionnaires auprès des enfants sur les attentes des parents dans les établissements scolaires
- Repérage des enfants via les équipes enseignantes

La campagne de communication du Ministère sera également adaptée.

**La question primordiale du seuil de rentabilité des séjours pour les organisateurs doit faire l'objet de la plus grande attention.**

### **// Les propositions de l'UNAT pour le Plan Filière**

- Préserver une offre de vacances de qualité au cœur des territoires
  - Des mesures immédiates
  - Soutenir et protéger l'emploi
- Soutenir le départ en vacances des Français pour
  - les enfants
  - Les familles
  - Les seniors
  - Les personnes handicapées

### **// Précisions sur les avis commissions de sécurité arrivés à échéance**

Suite à une interpellation de la DJEPVA, il nous est confirmé que la réglementation des ACM ne prévoit aucune disposition spécifique sur les avis des commissions de sécurité et d'accessibilité.

Un ACM peut se tenir dans un ERP pour lequel l'avis rendu commission susmentionnée serait « arrivé à échéance ». La validité de l'avis n'est pas une condition posée pour l'accueil des mineurs.

L'avis « périmé » reste, de plus, valable jusqu'à l'intervention d'un autre avis.